

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE, COMMERCIALE ET AGRICOLE D'ALGÉRIE, Aïn-Tédélès (Oran) vignoble

S.A., 31 août 1913.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE COMMERCIALE ET AGRICOLE D'ALGÉRIE (*La Dépêche algérienne*, 21 mai 1919)

Le conseil d'administration de la Société anonyme Immobilière, Commerciale et Agricole d'Algérie convoque les actionnaires en assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 5 juin, à Bruxelles, Café des Boulevards, place Rogier, à onze heures.

Ordre du jour :

Bilan au 31 décembre 1918.
Examen de la situation.
Changement de siège social.
Nominations statutaires.

Pour avoir le droit d'assister à cette assemblée, les propriétaires d'actions ou certificats d'actions nominatifs feront parvenir leur inscription au plus tard, six jours avant l'assemblée, au président du conseil d'administration, Fabrique de Fer à Charleroi (Belgique).

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE COMMERCIALE ET AGRICOLE D'ALGÉRIE (*L'Écho d'Alger*, 10 août 1919)

D'un procès-verbal d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société immobilière, commerciale et agricole d'Algérie, tenue à Bruxelles le cinq juin 1919, et dont une copie, signée du président, du secrétaire et des scrutateurs, est demeurée annexée à la minute d'un acte en constatant le dépôt dressé par M^e Sabatier, notaire à Alger, le vingt-huit juin 1919, il appert que la dite assemblée générale a pris notamment

les résolutions suivantes :

Troisième résolution. — Conformément à l'article 3 des statuts, le siège social est transféré à la ferme aux Dadas, commune de Lapasset, arrondissement de Mostaganem.

Quatrième résolution. — Messieurs Fernand Morel de Westgaver ¹, Henri Hosselet, Fernand de Limon Triest et le marquis de Sommyèvre sont réélus administrateurs, le

¹ Fernand Morel de Westgaver, de Charleroi. Administrateur du Domaine Julien de la Guethna à Mostaganem (1929) :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Domaine_Julien_de_la_Guethna.pdf

premier en qualité de président et messieurs Paul Morel de Westgaver et Amaury de Kerkhove d'Exaerde sont réélus commissaires des comptes.

Une expédition de la dite délibération et de l'acte de dépôt auquel elle est annexée a été déposé à chacun des greffes de la justice de Paix du canton Sud d'Alger et du Tribunal de Commerce d'Alger, le huit août 1919.

Pour insertion et mention :

Le président du conseil d'administration.

Signé : F. Morel de Westgaver.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE COMMERCIALE ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

Siège social : Lapasset (Algérie)
(*L'Écho d'Alger*, 3 mars 1920)

I. — Messieurs les actionnaires de la société anonyme dite Société immobilière, commerciale et agricole d'Algérie, dont le siège est commune de Lapasset, arrondissement de Mostaganem, département d'Oran (Algérie), sont convoqués par le conseil d'administration en assemblée générale ordinaire au Grand Hôtel, boulevard des Capucines, à Paris, le quinze mars 1920, à onze heures du matin.

Ordre du jour :

Rapports du conseil d'administration et des commissaires ;

Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes au 31 décembre 1919 ;

Décharge à donner aux administrateurs et aux commissaires ;

Nomination d'un administrateur ;

Autorisation d'un emprunt hypothécaire.

II. — Messieurs les actionnaires sont en outre convoqués par le conseil d'administration à une assemblée générale extraordinaire qui aura lieu au Grand Hôtel, boulevard des Capucines, à Paris, le 15 mars 1920. à onze heures et demie du matin.

Ordre du jour

Augmentation du capital social ;

Autorisation à donner au conseil pour réaliser cette augmentation ;

Modifications aux statuts ;

Changement éventuel du siège social.

Tous les actionnaires, même porteurs d'une action, peuvent prendre part à l'assemblée.

Pour avoir le droit d'assister aux assemblées, les propriétaires d'actions au porteur doivent déposer leurs titres six jours au moins avant la réunion, soit au siège social, à Lapasset ou à Charleroi (Belgique, n° 15, rue de la Vilette) ou à Gand (Belgique, 15, rue Rabot).

Conseil d'administration.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE, COMMERCIALE ET AGRICOLE D'ALGÉRIE

S.A. au capital de 1,6 MF.

Siège social : Aïn-Tédélès (département d'Oran)

(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,

Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 563)

Conseil d'administration
composé de 3 à 7 membres français, propriétaires de 50 actions.
MOREL DE WESTGAVER (Fernand), à La Villette-Charleroi ;
SOMMYÈVRE (de), 41, r. de Chaillot, Paris ;
KERCHOVE (Amaury de), à Tronchienne-lez-Gand ;
LIMON-TRIEST (Fernand de), 182, r. de la Loi, à Bruxelles.
HOSSELET (Henri), à Gand.

Objet. — L'acquisition de tous immeubles dans le Nord de l'Afrique, la mise en valeur, la vente de ces immeubles, l'édification de tte construction, le commerce des produits du sol.

Capital. — 1,6 MF en 3.200 act. de 500 fr. À l'origine, 0,4 MF ; porté en 1920 au chiffre actuel.

Parts bénéficiaires. — 800.

Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale, 5 % d'intérêt aux act. ; 15 % au conseil. Le surplus : 50 % aux act. ; 50 % aux parts.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE, COMMERCIALE ET AGRICOLE D'ALGÉRIE
S.A. au capital de 2,5 MF.
Siège social : Aïn-Tédélès (département d'Oran)
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1926-1927, p. 521)

Conseil d'administration
composé de 3 à 7 membres français, propriétaires de 50 actions.
MOREL DE WESTGAVER (Fernand), à La Villette-Charleroi ;
SOMMYÈVRE (de), 41, r. de Chaillot, Paris ;
KERCHOVE (Amaury de), à Tronchienne-lez-Gand ;
LIMON-TRIEST (Fernand de), 182, r. de la Loi, à Bruxelles.

Commissaires aux comptes
HOSSELET (Henri), 15, r. du Rabot, à Gand.

.....
Capital. — 2,5 MF en 5.000 act. de 500 fr. À l'origine, 0,4 MF ; porté en 1920 à 1,6 MF ; en 1925 au chiffre actuel.

Parts bénéficiaires. — 800.
.....

LE MOSTAGANÉMOIS
CRÉATION D'UNE RÉGION GÉOGRAPHIQUE
par M. Robert TINTHOIN,
docteur ès lettres
archiviste en chef du département d'Oran
correspondant du Ministère de l'Éducation nationale
(*Bulletin de la section de géographie, 1954, p. 167 s*)

.....
En 1939, sur 500 propriétaires produisant plus de 500 hectolitres de vin, sur le plateau, 203 récoltent 500 à 1.000 hectolitres, 250 de 1.000 à 5.000, 20 de 5.000 à 10.000, 6 plus de 10.000, dont 4 domaines anonymes : la Société agricole d'En Naro (22.660 hectol.), la Société agricole de Blad-Touaria (20.950), la Société civile de Bel-Hadri (14.400), la Société immobilière commerciale et agricole d'Algérie (14.112). En résumé, 90 % des viticulteurs produisent de 500 à 5.000 hectolitres de vin.
